

**LIAISON DOURDAIN-LA BOUEXIERE VERS A84
ET ITINERAIRE CYCLABLE EN SITE PROPRE
DOURDAIN - LA BOUEXIERE VERS LIFFRE**

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETUDES

AVENANT 1 A LA CONVENTION N° 003C 2021

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE, représenté par Monsieur CHENUT, Président du Département d'Ille et Vilaine, dûment habilité par la Commission Permanente du 28/08/2023
d'une part,

Et :

La commune de LIFFRE, représentée par Monsieur Guillaume BEGUE, Maire de Liffré, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 18/02/2021 n° 2021-041

d'autre part,

Et :

La commune de LA BOUEXIERE, représentée par Monsieur Stéphane PIQUET, Maire de La Bouëxière, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 15/02/2021 n° 05-2021

d'autre part.

CONTEXTE

Les études du projet de « Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 », comprenant l'opération routière ainsi que l'infrastructure cyclable à haut niveau de service, ont été confiées au groupement SCE/MEDIAPILOTE par le département en mars 2021. Considérant l'intérêt des villes de La Bouëxière et de Liffré à ce projet, il a été convenu, dans le cadre de la présente convention, une participation financière de ces dernières aux études.

Suite aux élections départementales de juin 2021, la nouvelle assemblée départementale a décidé d'un moratoire sur certains des projets routiers et un arrêt des études de contournement.

Afin de permettre la levée de ce moratoire, il a été décidé, en concertation avec les élus locaux, de réduire les études routières au traitement de 6 points singuliers et donc, de modifier le périmètre d'étude, de maintenir la liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière et d'ajouter la liaison cyclable entre les lieux-dits Le Boulais et la route forestière de Culon.

Au vu de la reconfiguration du projet routier, le co-financement par les villes de Liffré et la Bouëxière prévu par la convention n'est plus justifié. Aussi, il a été décidé, en réunion de comité de pilotage (COFIL) du 25 mai 2023, que les études seront financées en totalité par le Département. Par conséquent, un avenant à la convention est à établir.

Il a été convenu les modifications comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 DISPOSITIONS FINANCIERES de la convention est modifié ainsi qu'il suit :

Les études seront financées en totalité par le Département d'Ille-et-Vilaine.
Les articles 5.1, 5.2 et 5.3 sont supprimés.

ARTICLE 2 :

Les autres articles sont inchangés.

A Rennes, le

A _____, le

Le Président du Département

Le Maire de LIFFRE

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Mairie de Liffré

A _____, le

Le Maire de La BOUEXIERE

Pour la Mairie de La Bouëxière

**LIAISON DOURDAIN-LA BOUEXIERE VERS A84
ET ITINERAIRE CYCLABLE EN SITE PROPRE
DOURDAIN - LA BOUEXIERE VERS LIFFRE**

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETUDES

AVENANT 1 A LA CONVENTION N° 003C 2021

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE, représenté par Monsieur CHENUT, Président du Département d'Ille et Vilaine, dûment habilité par la Commission Permanente du 28/08/2023
d'une part,

Et :

La commune de LIFFRE, représentée par Monsieur Guillaume BEGUE, Maire de Liffré, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 18/02/2021 n° 2021-041

d'autre part,

Et :

La commune de LA BOUEXIERE, représentée par Monsieur Stéphane PIQUET, Maire de La Bouëxière, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 15/02/2021 n° 05-2021

d'autre part.

CONTEXTE

Les études du projet de « Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 », comprenant l'opération routière ainsi que l'infrastructure cyclable à haut niveau de service, ont été confiées au groupement SCE/MEDIAPILOTE par le département en mars 2021. Considérant l'intérêt des villes de La Bouëxière et de Liffré à ce projet, il a été convenu, dans le cadre de la présente convention, une participation financière de ces dernières aux études.

Suite aux élections départementales de juin 2021, la nouvelle assemblée départementale a décidé d'un moratoire sur certains des projets routiers et un arrêt des études de contournement.

Afin de permettre la levée de ce moratoire, il a été décidé, en concertation avec les élus locaux, de réduire les études routières au traitement de 6 points singuliers et donc, de modifier le périmètre d'étude, de maintenir la liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière et d'ajouter la liaison cyclable entre les lieux-dits Le Boulais et la route forestière de Culon.

Au vu de la reconfiguration du projet routier, le co-financement par les villes de Liffré et la Bouëxière prévu par la convention n'est plus justifié. Aussi, il a été décidé, en réunion de comité de pilotage (COFIL) du 25 mai 2023, que les études seront financées en totalité par le Département. Par conséquent, un avenant à la convention est à établir.

Il a été convenu les modifications comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 DISPOSITIONS FINANCIERES de la convention est modifié ainsi qu'il suit :

Les études seront financées en totalité par le Département d'Ille-et-Vilaine.
Les articles 5.1, 5.2 et 5.3 sont supprimés.

ARTICLE 2 :

Les autres articles sont inchangés.

A Rennes, le

A _____, le

Le Président du Département

Le Maire de LIFFRE

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Mairie de Liffré

A _____, le

Le Maire de La BOUEXIERE

Pour la Mairie de La Bouëxière

**LIAISON DOURDAIN-LA BOUEXIERE VERS A84
ET ITINERAIRE CYCLABLE EN SITE PROPRE
DOURDAIN - LA BOUEXIERE VERS LIFFRE**

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETUDES

AVENANT 1 A LA CONVENTION N° 003C 2021

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE, représenté par Monsieur CHENUT, Président du Département d'Ille et Vilaine, dûment habilité par la Commission Permanente du 28/08/2023
d'une part,

Et :

La commune de LIFFRE, représentée par Monsieur Guillaume BEGUE, Maire de Liffré, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 18/02/2021 n° 2021-041

d'autre part,

Et :

La commune de LA BOUEXIERE, représentée par Monsieur Stéphane PIQUET, Maire de La Bouëxière, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 15/02/2021 n° 05-2021

d'autre part.

CONTEXTE

Les études du projet de « Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 », comprenant l'opération routière ainsi que l'infrastructure cyclable à haut niveau de service, ont été confiées au groupement SCE/MEDIAPILOTE par le département en mars 2021. Considérant l'intérêt des villes de La Bouëxière et de Liffré à ce projet, il a été convenu, dans le cadre de la présente convention, une participation financière de ces dernières aux études.

Suite aux élections départementales de juin 2021, la nouvelle assemblée départementale a décidé d'un moratoire sur certains des projets routiers et un arrêt des études de contournement.

Afin de permettre la levée de ce moratoire, il a été décidé, en concertation avec les élus locaux, de réduire les études routières au traitement de 6 points singuliers et donc, de modifier le périmètre d'étude, de maintenir la liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière et d'ajouter la liaison cyclable entre les lieux-dits Le Boulais et la route forestière de Culon.

Au vu de la reconfiguration du projet routier, le co-financement par les villes de Liffré et la Bouëxière prévu par la convention n'est plus justifié. Aussi, il a été décidé, en réunion de comité de pilotage (COFIL) du 25 mai 2023, que les études seront financées en totalité par le Département. Par conséquent, un avenant à la convention est à établir.

Il a été convenu les modifications comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 DISPOSITIONS FINANCIERES de la convention est modifié ainsi qu'il suit :

Les études seront financées en totalité par le Département d'Ille-et-Vilaine.
Les articles 5.1, 5.2 et 5.3 sont supprimés.

ARTICLE 2 :

Les autres articles sont inchangés.

A Rennes, le

A _____, le

Le Président du Département

Le Maire de LIFFRE

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Mairie de Liffré

A _____, le

Le Maire de La BOUEXIERE

Pour la Mairie de La Bouëxière

**LIAISON DOURDAIN-LA BOUEXIERE VERS A84
ET ITINERAIRE CYCLABLE EN SITE PROPRE
DOURDAIN - LA BOUEXIERE VERS LIFFRE**

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETUDES

AVENANT 1 A LA CONVENTION N° 003C 2021

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE, représenté par Monsieur CHENUT, Président du Département d'Ille et Vilaine, dûment habilité par la Commission Permanente du 28/08/2023
d'une part,

Et :

La commune de LIFFRE, représentée par Monsieur Guillaume BEGUE, Maire de Liffré, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 18/02/2021 n° 2021-041

d'autre part,

Et :

La commune de LA BOUEXIERE, représentée par Monsieur Stéphane PIQUET, Maire de La Bouëxière, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 15/02/2021 n° 05-2021

d'autre part.

CONTEXTE

Les études du projet de « Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 », comprenant l'opération routière ainsi que l'infrastructure cyclable à haut niveau de service, ont été confiées au groupement SCE/MEDIAPILOTE par le département en mars 2021. Considérant l'intérêt des villes de La Bouëxière et de Liffré à ce projet, il a été convenu, dans le cadre de la présente convention, une participation financière de ces dernières aux études.

Suite aux élections départementales de juin 2021, la nouvelle assemblée départementale a décidé d'un moratoire sur certains des projets routiers et un arrêt des études de contournement.

Afin de permettre la levée de ce moratoire, il a été décidé, en concertation avec les élus locaux, de réduire les études routières au traitement de 6 points singuliers et donc, de modifier le périmètre d'étude, de maintenir la liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière et d'ajouter la liaison cyclable entre les lieux-dits Le Boulais et la route forestière de Culon.

Au vu de la reconfiguration du projet routier, le co-financement par les villes de Liffré et la Bouëxière prévu par la convention n'est plus justifié. Aussi, il a été décidé, en réunion de comité de pilotage (COFIL) du 25 mai 2023, que les études seront financées en totalité par le Département. Par conséquent, un avenant à la convention est à établir.

Il a été convenu les modifications comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 DISPOSITIONS FINANCIERES de la convention est modifié ainsi qu'il suit :

Les études seront financées en totalité par le Département d'Ille-et-Vilaine.
Les articles 5.1, 5.2 et 5.3 sont supprimés.

ARTICLE 2 :

Les autres articles sont inchangés.

A Rennes, le

A _____, le

Le Président du Département

Le Maire de LIFFRE

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Mairie de Liffré

A _____, le

Le Maire de La BOUEXIERE

Pour la Mairie de La Bouëxière

**LIAISON DOURDAIN-LA BOUEXIERE VERS A84
ET ITINERAIRE CYCLABLE EN SITE PROPRE
DOURDAIN - LA BOUEXIERE VERS LIFFRE**

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETUDES

AVENANT 1 A LA CONVENTION N° 003C 2021

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE, représenté par Monsieur CHENUT, Président du Département d'Ille et Vilaine, dûment habilité par la Commission Permanente du 28/08/2023
d'une part,

Et :

La commune de LIFFRE, représentée par Monsieur Guillaume BEGUE, Maire de Liffré, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 18/02/2021 n° 2021-041

d'autre part,

Et :

La commune de LA BOUEXIERE, représentée par Monsieur Stéphane PIQUET, Maire de La Bouëxière, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 15/02/2021 n° 05-2021

d'autre part.

CONTEXTE

Les études du projet de « Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 », comprenant l'opération routière ainsi que l'infrastructure cyclable à haut niveau de service, ont été confiées au groupement SCE/MEDIAPILOTE par le département en mars 2021. Considérant l'intérêt des villes de La Bouëxière et de Liffré à ce projet, il a été convenu, dans le cadre de la présente convention, une participation financière de ces dernières aux études.

Suite aux élections départementales de juin 2021, la nouvelle assemblée départementale a décidé d'un moratoire sur certains des projets routiers et un arrêt des études de contournement.

Afin de permettre la levée de ce moratoire, il a été décidé, en concertation avec les élus locaux, de réduire les études routières au traitement de 6 points singuliers et donc, de modifier le périmètre d'étude, de maintenir la liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière et d'ajouter la liaison cyclable entre les lieux-dits Le Boulais et la route forestière de Culon.

Au vu de la reconfiguration du projet routier, le co-financement par les villes de Liffré et la Bouëxière prévu par la convention n'est plus justifié. Aussi, il a été décidé, en réunion de comité de pilotage (COFIL) du 25 mai 2023, que les études seront financées en totalité par le Département. Par conséquent, un avenant à la convention est à établir.

Il a été convenu les modifications comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 DISPOSITIONS FINANCIERES de la convention est modifié ainsi qu'il suit :

Les études seront financées en totalité par le Département d'Ille-et-Vilaine.
Les articles 5.1, 5.2 et 5.3 sont supprimés.

ARTICLE 2 :

Les autres articles sont inchangés.

A Rennes, le

A _____, le

Le Président du Département

Le Maire de LIFFRE

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Mairie de Liffré

A _____, le

Le Maire de La BOUEXIERE

Pour la Mairie de La Bouëxière